



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1128-01-2023

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 2 octobre 2023, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT 1128-01-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1128-2023 ÉTABLISSANT LE PROGRAMME DE RESTAURATION DES BÂTIMENTS DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI DE LA VILLE DE BROMONT**

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 4^e jour d'octobre 2023.

La greffière par intérim,

Marie-Pier Therrien, avocate
Directrice du Service du greffe et des affaires juridiques